ITUC - Africa

CSI - Afrique

AFRICAN
REGIONAL ORGANISATION



ORGANISATION REGIONALE

AFRICAINE

Mody GUIRO
President
Président
Kwasi ADU-AMANKWAH
General Secretary
Secrétaire Général
Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P.: 4401 - Tel.: 00228 22 25 07 10
Fax: 00228 22 25 61 13

LOME - TOGO Email : <u>info@ituc-africa.org</u> Web : www.ituc-africa.org

Déclaration de la CSI-Afrique à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent 2023

<u>Justice salariale : Halte à la suppression des salaires afin d'assurer la croissance</u> <u>de l'économie</u>

À l'occasion de la Journée mondiale du travail décent, l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale – CSI-Afrique (www.itucafrica.org) se joint aux millions de travailleuses et travailleurs africains ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme du monde entier pour renforcer notre voix collective en faveur d'une vie décente et d'un travail décent.

Cette année, le mouvement syndical mondial célèbre la Journée mondiale pour le travail décent (JMTD) sous le thème : "L'heure est venue d'augmenter les salaires ! ". La CSI-Afrique souligne la nécessité urgente d'alléger l'immense fardeau imposé aux travailleurs et à leurs ménages par la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants, causée en partie par l'impact de la guerre en Ukraine et par le mercantilisme et la cupidité des entreprises. L'inflation a érodé le pouvoir d'achat des travailleurs africains, plongeant des millions d'entre eux dans les affres de la faim, de la misère et du désespoir. Les rangs des travailleurs pauvres grossissent, et cela représente, sur le plan national, un défi majeur pour la cohésion, la stabilité et le progrès.

Nous avons observé sur tout le continent africain la résilience et la détermination dont font preuve les travailleurs qui, malgré les défis sans précédent auxquels ils sont confrontés, continuent par leurs compétences, leurs talents et leur dur labeur à stimuler la croissance économique et le développement. Ces travailleurs sont essentiels à nos économies et leurs préoccupations devraient être au cœur des politiques économiques et sociales.

L'économie mondiale a changé de manière spectaculaire et à un rythme effréné au cours des deux dernières décennies. Ces changements sont principalement dus à la mondialisation de l'économie, à l'importance croissante de l'intervention des multinationales sur le marché et à l'incapacité des économies africaines à fournir des moyens de subsistance décents à leurs citoyens. Avec l'utilisation généralisée de contrats à durée déterminée, d'horaires de travail flexibles et de procédures de licenciement, la précarité croissante du travail a conduit à des niveaux élevés

d'insécurité. De plus, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes continue de saper le pouvoir économique des femmes. Bien que l'on ait tenté de réduire cet écart, les statistiques de 2022 démontrent qu'en moyenne, les femmes gagnent encore 17 % de salaire [brut] en moins que les hommes.

Aujourd'hui, nous nous rappelons tous qu'il est urgent de s'attaquer à la situation socio-économique difficile des travailleuses et des travailleurs africains. La CSI-Afrique appelle donc les gouvernements africains, les employeurs et les autres parties prenantes à travers le continent à prendre des mesures décisives pour combler l'écart salarial et garantir que tous les travailleurs reçoivent un salaire juste et décent. Nous savons que le chemin qui mène vers le travail décent passe par le respect réel des droits au travail et par l'utilisation sans entrave des espaces et des processus de négociation collective.

Nous demandons instamment à nos gouvernements de prendre l'initiative d'établir, d'adopter et d'appliquer un salaire minimum continental, et de veiller à ce que les salaires ne fassent pas l'objet d'une concurrence. Nous exhortons également les gouvernements à donner la priorité à des mesures de protection sociale en faveur des travailleurs vulnérables, y compris ceux de l'économie informelle, afin de les protéger des effets néfastes de l'inflation et de l'instabilité économique. Tous les travailleurs et leurs familles devraient bénéficier de l'accès à des soins de santé de qualité, à l'éducation et à un logement abordable en tant que droit fondamental.

Publiée le 7 octobre 2023

e Secrétaire Général

wasi Adu-Amankwah

All correspondences should be addressed to the General Secretary
Toute correspondance doit être adressée au Secrétaire Général